



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 716-2:2008+A1:2013

**Meubles - Lits à nacelle fixes et pliants
à usage domestique pour enfants -
Partie 2 : Méthodes d'essai**

Furniture - Children's cots and folding
cots for domestic use - Part 2: Test
methods

Möbel - Kinderbetten und
Reisekinderbetten für den Wohnbereich -
Teil 2: Prüfverfahren

01/2013



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 716-2:2008+A1:2013 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 716-2:2008+A1:2013.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 716-2:2008+A1:2013

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 716-2:2008+A1

Janvier 2013

ICS 97.140

Remplace l'EN 716-2:2008

Version Française

**Meubles - Lits à nacelle fixes et pliants à usage domestique
pour enfants - Partie 2 : Méthodes d'essai**

Möbel - Kinderbetten und Reisekinderbetten für den
Wohnbereich - Teil 2: Prüfverfahren

Furniture - Children's cots and folding cots for domestic use
- Part 2: Test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 2 février 2008 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 17 novembre 2012.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles